

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale
des collectivités locales

Sous-direction des finances locales
et de l'action économique

Bureau des concours
financiers de l'Etat

Circulaire du 15 octobre 2008 relative à la dotation globale d'équipement (DGE) des communes – exercice 2009

NOR : INTB0800167C

Pièces jointes :

- Une liste des communes éligibles de 2 000 habitants au plus (7 500 dans les DOM) ;
- Une liste des communes éligibles entre 2 001 et 20 000 habitants (7 501 et 35 000 dans les DOM) ;
- Une liste des communes inéligibles entre 2 001 et 20 000 habitants (7 501 et 35 000 dans les DOM) ;
- Une liste des EPCI éligibles de plus de 20 000 habitants (35 000 dans les DOM) composés de communes de moins de 3 500 habitants et dont le potentiel fiscal moyen par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen par habitant des EPCI de même nature ;
- Formulaires pour établir le bilan 2008 (ces tableaux sont à renseigner directement sur le site intranet de la DGCL).

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales à Mesdames et Messieurs les préfets (métropole, départements d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon) ; secrétariat général.

Communication aux préfetures de la liste des communes et de certains EPCI éligibles à la DGE des communes en 2009, par application de l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales et recensement des données relatives au bilan de l'année 2008.

La répartition de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) pour 2009 commencera prochainement avec la réunion des commissions départementales d'élus chargées de déterminer les catégories d'opérations prioritaires ainsi que les fourchettes de taux de subvention applicables à la DGE des communes en 2009. Dans cette perspective, la présente circulaire vous communique la liste des communes et de certains EPCI éligibles à la DGE des communes en 2009.

I. – COMMUNES ET EPCI ÉLIGIBLES EN 2009

a) Communes

La liste des communes éligibles a été déterminée conformément aux dispositions de l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Sont éligibles à la DGE :

- toutes les communes de 2 000 habitants au plus (7 500 dans les DOM) ;
- les communes de 2 001 à 20 000 habitants (7 501 à 35 000 dans les DOM) dont le potentiel financier par habitant de l'année précédente (soit 2007 pour la DGE 2008) est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de métropole de 2 001 à 20 000 habitants.

Ainsi que le précise l'article R. 2334-21 du code précité, la population prise en compte est celle retenue pour la répartition de la dotation globale de fonctionnement en 2008.

La loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 (art. 47 II) a remplacé la notion de « potentiel fiscal » par celle de « potentiel financier ». Cette dernière notion est définie à l'article L. 2334-4 du CGCT.

Le potentiel financier moyen par habitant des communes de métropole de 2 001 à 20 000 habitants, pris en compte pour la DGE 2009, s'élève à 848,760 122 €. Le seuil au-delà duquel une commune de 2 001 à 20 000 habitants (7 501 à 35 000 dans les DOM) n'est plus éligible à la dotation en 2009 est donc de 1 103,388 158 € (soit $1,3 \times 848,760 122$ €).

Vous trouverez ci-joint la liste des communes de votre département éligibles en 2009, ainsi que, pour les départements concernés, la liste des communes de 2 001 à 20 000 habitants (7 501 à 35 000 dans les DOM) qui ne sont pas éligibles en 2009 à la DGE.

La liste des communes éligibles est disponible sur le site internet de la DGCL (<http://www.dgcl.interieur.gouv.fr>) sous la rubrique « Dotations ».

b) Etablissements publics de coopération intercommunale

S'agissant des EPCI, l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales rend éligibles les EPCI de plus de 20 000 habitants (35 000 dans les DOM) dont toutes les communes membres ont une population inférieure à 3 500 habitants et dont le potentiel fiscal (1) est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des EPCI de même nature.

La détermination de cette liste, faisant appel au critère de potentiel fiscal, est établie par mes soins. Vous en trouverez copie en annexe à la présente circulaire, ainsi que sur le site internet de la DGCL sous la rubrique « Dotations ».

Les groupements concernés sont des communautés de communes à fiscalité « 4 taxes » et des communautés de communes à TPU (taxe professionnelle unique). Le seuil au-delà duquel un EPCI répondant au critère précité n'est plus éligible à la dotation en 2009 est de 122,109 769 € ($1,3 \times 93,930\,592$ €) pour les communautés de communes « 4 taxes » et 308,148 376 € ($1,3 \times 237,037\,212$ €) pour celles à TPU.

S'agissant de la liste des autres EPCI éligibles à la DGE qui ne fait intervenir que le seul critère de population, celle-ci reste établie par vos soins. Il s'agit :

- des EPCI de moins de 20 000 habitants (35 000 dans les DOM), que les communes membres soient éligibles ou non ;
- des EPCI de plus de 20 000 habitants (35 000 dans les DOM) dont toutes les communes membres sont elles-mêmes éligibles à la DGE.

A cet égard, je vous rappelle que les syndicats mixtes composés uniquement de communes et de groupements de communes sont également éligibles à la DGE, sous réserve, pour ceux de plus de 20 000 habitants (35 000 dans les DOM), que toutes les communes membres soient elles-mêmes éligibles à la DGE, y compris les communes constituant les EPCI membres du syndicat mixte.

II. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT NON CUMULABLES AVEC LA DGE DES COMMUNES

Je vous rappelle que les dotations inscrites dans les missions, programmes et actions mentionnés dans la liste annexée à l'article R. 2334-19 du CGCT, issue du décret n° 2006-700 du 16 juin 2006, ne sont pas cumulables avec la DGE des communes. Il en est de même pour l'action n° 3 « Dotation générale de décentralisation » du programme 122 « Concours spécifiques et administration » de la mission relations avec les collectivités territoriales, créée après la parution du décret précité.

Je vous précise que les dotations inscrites dans les missions, programmes et actions mentionnées à l'annexe VII demeurent non cumulables avec la DGE des communes, quelle que soit leur imputation budgétaire future, sauf dispositions contraires.

III. – BILAN DE L'ANNÉE 2008

Comme l'an passé, il vous est demandé d'établir le bilan de l'année 2008 directement sur le site intranet de la DGCL, avant le 1^{er} février 2009.

Dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, je vous rappelle que la gestion de la DGE des communes est évaluée par des objectifs de performance inclus dans le projet annuel de performance (PAP) du programme « Concours financiers aux communes et groupements de communes ». Par ailleurs, les écarts entre les résultats obtenus et attendus pour chacun des objectifs sont désormais retracés dans les rapports annuels de performance (RAP).

Ce bilan revêt une importance particulière dans la mesure où il sert à la fois à l'élaboration du RAP 2008 et à celle du PAP 2010 du programme « Concours financiers aux communes et groupements de communes ». Il devra ainsi être établi par vos soins dès le début de l'année, directement sur le site intranet de la DGCL sous la rubrique : Finances locales > Gestion budgétaire > Programme 119 « Concours financiers aux communes » > Remontées infos préfecture > Bilan 2008 – DGE des communes

Comme vous le savez, la mise en œuvre de la LOLF s'accompagne de la création d'indicateurs de résultats déclinés dans le projet annuel de performance de la mission relations avec les collectivités territoriales. Il vous est par conséquent demandé d'apporter une attention toute particulière aux renseignements que vous fournirez.

A cet égard, l'indicateur « évolution du volume des investissements des collectivités locales réalisés grâce aux subventions DGE ou DDR comparée à l'évolution de la FBCF » rattaché à l'objectif n° 1 « Promouvoir les projets de développement local » du programme 119 présentait la faiblesse de dépendre de nombreux facteurs exogènes et était plus informatif qu'opérationnel. Il a donc été supprimé dans le PAP 2009.

(1) Pour les EPCI, la notion de potentiel fiscal continue de s'appliquer.

Je vous demande par conséquent d'accorder le plus grand soin à la mesure des deux indicateurs de performance du PAP, ainsi qu'au respect des valeurs cibles :

- indicateur n° 1 (pourcentage de projets bénéficiant d'un taux de subvention compris entre 25 % et 35 %). Vous voudrez bien m'indiquer le nombre de projets ayant bénéficié d'un arrêté attributif de subvention en 2008 qui sont compris dans cette fourchette. Vous veillerez également, au titre de l'exercice 2009, à vous rapprocher de l'objectif fixé à 65 % de projets subventionnés dans la fourchette. Je vous rappelle à ce titre que le taux de subvention ne peut être inférieur à 20 % ni supérieur à 60 % du montant prévisionnel HT de la base subventionnable ;
- indicateur n° 2 (délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet). Vous voudrez bien renseigner la rubrique du tableau précisant, pour les opérations dont le paiement a été soldé en 2008, le nombre d'opérations soldées ainsi que la somme du nombre de mois pour chaque opération séparant la décision attributive de subvention (2008 ou antérieurement) et le versement du solde de paiement (2008). Il s'agit des opérations soldées en 2008, quelle que soit la date de l'arrêté attributif de subvention (2008 ou antérieurement).

S'agissant des projets dont le délai d'achèvement a dépassé la valeur cible (moins de trois ans), je vous remercie de m'informer, par note séparée, des raisons ayant entraîné ce retard (manque de disponibilité des crédits, retard des collectivités territoriales dans la réalisation du projet, autres...). Ces explications seront précieuses lors de la présentation du prochain PAP au Parlement.

*
* *

Je vous communiquerai, dès qu'il sera connu, le montant des autorisations d'engagement (AE) de l'enveloppe revenant à votre département pour 2009.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, les règles de fongibilité, définies dans la charte de gestion du programme 119 «Concours financiers aux communes et groupements de communes» et applicables au cours de l'exercice 2008, sont inchangées pour l'exercice 2009. Je vous invite donc à vous rapporter à la charte de gestion du programme 119 (vous trouverez la charte de gestion sur le site intranet de la DGCL, sous la rubrique : Finances locales > Gestion budgétaire > Programme 119 «Concours financiers aux communes» > Charte programme 119).

Enfin, je vous rappelle que les AE de l'enveloppe 2008 que vous n'aurez pas engagées au 31 décembre 2008 seront annulées. Dans l'hypothèse où vous sauriez dès à présent que toutes les AE ne pourraient être engagées, je vous invite à vous rapprocher dans les meilleurs délais du bureau des concours financiers de l'Etat pour que ces crédits puissent être mutualisés au profit des départements dont les besoins n'auraient pas été satisfaits jusqu'ici.

Pour toute difficulté dans l'application de la présente circulaire, il vous est possible de saisir la direction générale des collectivités locales, sous-direction des finances locales et de l'action économique, bureau des concours financiers de l'Etat, tél. : 01 49 27 31 96 ou 01 49 27 32 78. Mél : dgcl.sdflae-fl2@interieur.gouv.fr.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
E. JOSSA

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Exercice 2009

Communes de métropole de moins de 2000 habitants éligibles en 2009

CODE DPT	POPULATION DGF 2008	COMMUNES ÉLIGIBLES en 2008	POPULATION DGF 2009	COMMUNES ÉLIGIBLES en 2009	VARIATIONS 2009-2008
Total 01	239 974	352	239 970	351	- 1
Total 02	291 520	778	292 079	778	0
Total 03	157 845	292	158 660	292	0
Total 04	75 113	179	75 176	179	0
Total 05	70 356	159	70 415	159	0
Total 06	58 748	101	60 956	102	1
Total 07	179 089	305	179 924	305	0
Total 08	139 315	440	139 767	440	0
Total 09	96 788	317	97 034	317	0
Total 10	134 996	411	133 034	410	- 1
Total 11	157 477	413	158 715	413	0
Total 12	158 984	278	158 988	278	0
Total 13	22 995	22	22 995	22	0
Total 14	297 485	648	297 275	647	- 1
Total 15	103 161	247	103 476	247	0
Total 16	176 454	371	176 909	371	0
Total 17	225 193	398	225 196	396	- 2
Total 18	141 446	265	141 859	265	0
Total 19	129 524	267	130 330	267	0
Total 20A	52 694	113	52 823	113	0
Total 20B	61 715	213	62 493	213	0
Total 21	211 869	678	212 352	678	0
Total 22	240 380	296	236 200	293	- 3
Total 23	106 582	251	106 582	251	0
Total 24	260 275	526	261 391	526	0
Total 25	208 230	555	209 138	555	0
Total 26	149 881	324	152 900	325	1
Total 27	312 110	632	312 436	632	0
Total 28	194 703	367	194 759	367	0
Total 29	164 542	165	162 405	163	- 2
Total 30	184 985	283	185 454	283	0
Total 31	216 653	497	215 143	495	- 2
Total 32	117 813	450	118 396	450	0
Total 33	280 108	428	284 752	429	1
Total 34	149 770	247	146 498	243	- 4
Total 35	227 120	249	228 359	248	- 1
Total 36	119 883	228	119 925	228	0
Total 37	161 612	226	163 397	226	0
Total 38	316 267	413	315 904	412	- 1
Total 39	165 671	528	165 753	528	0
Total 40	161 090	294	162 234	294	0
Total 41	157 923	261	158 531	261	0
Total 42	193 921	272	192 822	271	- 1
Total 43	113 712	230	114 078	230	0
Total 44	90 950	79	90 830	78	- 1
Total 45	174 828	270	174 859	270	0
Total 46	127 398	329	128 323	329	0
Total 47	144 719	290	146 074	290	0
Total 48	62 968	179	63 072	179	0
Total 49	241 599	284	242 010	283	- 1
Total 50	267 271	556	267 705	555	- 1

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE DPT	POPULATION DGF 2008	COMMUNES ÉLIGIBLES en 2008	POPULATION DGF 2009	COMMUNES ÉLIGIBLES en 2009	VARIATIONS 2009-2008
Total 51	203 617	592	203 703	592	0
Total 52	112 081	421	112 081	421	0
Total 53	150 328	237	151 923	237	0
Total 54	200 187	524	200 804	524	0
Total 55	116 390	484	116 521	484	0
Total 56	159 384	157	158 858	156	- 1
Total 57	314 018	629	314 522	629	0
Total 58	123 747	290	124 019	290	0
Total 59	342 491	419	341 883	418	- 1
Total 60	322 728	619	323 588	619	0
Total 61	192 841	487	193 430	487	0
Total 62	368 017	744	370 667	745	1
Total 63	221 183	414	220 106	413	- 1
Total 64	219 390	499	218 073	498	- 1
Total 65	116 249	454	115 642	454	0
Total 66	78 757	166	78 749	165	- 1
Total 67	311 968	442	310 595	441	- 1
Total 68	232 289	312	230 500	311	- 1
Total 69	160 067	185	159 231	184	- 1
Total 70	155 570	526	155 733	526	0
Total 71	261 980	527	261 268	526	- 1
Total 72	210 167	321	212 889	321	0
Total 73	157 687	250	158 674	250	0
Total 74	175 482	205	175 693	204	- 1
Total 76	352 703	660	353 361	660	0
Total 77	257 771	384	256 436	383	- 1
Total 78	125 397	161	125 669	161	0
Total 79	175 817	273	176 684	273	0
Total 80	270 295	740	270 702	740	0
Total 81	141 897	292	142 421	291	- 1
Total 82	94 223	176	95 463	176	0
Total 83	55 579	63	55 574	63	0
Total 84	72 184	95	72 269	95	0
Total 85	186 399	194	184 741	192	- 2
Total 86	161 890	240	162 063	240	0
Total 87	125 211	174	126 348	174	0
Total 88	168 879	469	168 879	469	0
Total 89	210 869	431	211 358	431	0
Total 90	43 911	88	44 487	88	0
Total 91	80 823	101	80 840	101	0
Total 92	1 568	1	1 568	1	0
Total 95	63 221	106	63 127	106	0
Totaux	15 990 960	31 508	16 011 498	31 476	- 32

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Exercice 2009

Communes des DOM de moins de 7 500 habitants éligibles en 2009

DPT	POPULATION DGF 2008	COMMUNES éligibles en 2008	POPULATION DGF 2009	COMMUNES éligibles en 2009	VARIATIONS 2009-2008
Total 971	48 431	12	48 431	12	0
Total 972	56 955	17	50 172	16	- 1
Total 973	37 367	17	37 696	17	0
Total 974	41 719	7	41 719	7	0
Totaux	184 472	53	178 018	52	- 1

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Exercice 2009

Communes des DOM entre 7 501 et 35 000 habitants éligibles en 2009

CODE DPT	POPULATION DGF 2008	NB CNES éligibles en 2008	POPULATION DGF 2009	NB DE COMMUNES éligibles en 2009	2009-2008
Total 971	272 127	18	284 389	18	0
Total 972	207 158	15	218 927	16	1
Total 973	78 997	4	81 956	4	0
Total 974	211 562	10	178 924	9	- 1
	769 844	47	764 196	47	0

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Exercice 2009

Communes de métropole entre 2 001 et 20 000 habitants inéligibles en 2009

CODE DPT	DGF 2008	COMMUNES inéligibles en 2008	POPULATION DGF 2009	NB DE COMMUNES inéligibles en 2009	VARIATIONS 2009-2008
Total 01	53 151	13	60 915	14	1
Total 02	23 862	4	23 862	4	0
Total 03	19 237	5	19 237	5	0
Total 04	12 723	2	12 723	2	0
Total 05	3 146	1	3 146	1	0
Total 06	108 289	14	108 289	14	0
Total 07	9 691	3	6 165	2	- 1
Total 08	12 970	5	12 970	5	0
Total 10	20 878	2	20 878	2	0
Total 12	13 251	2	13 251	2	0
Total 13	95 469	13	111 586	15	2
Total 14	48 108	6	48 108	6	0
Total 16	23 240	6	23 840	6	0
Total 17	7 103	1	7 103	1	0
Total 18	15 609	2	15 639	2	0
Total 19	6 805	1	6 805	1	0
Total 20A	2 148	1	2 148	1	0
Total 20B	3 977	1	3 977	1	0
Total 21	52 694	7	52 694	7	0
Total 22	10 287	1	10 272	1	0
Total 24	8 771	2	9 967	2	0
Total 25	45 609	9	46 191	9	0
Total 26	36 548	5	36 548	5	0
Total 27	53 530	9	44 200	8	- 1
Total 28	8 371	2	8 371	2	0
Total 29	17 640	3	5 907	2	- 1
Total 30	16 025	4	16 025	4	0
Total 31	39 443	7	43 751	8	1
Total 33	46 850	6	46 850	6	0
Total 34	47 870	4	47 870	4	0
Total 35	65 192	7	70 179	7	0
Total 37	37 256	5	33 030	4	- 1
Total 38	162 468	25	166 234	25	0
Total 39	2 363	1	2 363	1	0
Total 40	28 829	6	28 829	6	0

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CODE DPT	DGF 2008	COMMUNES inéligibles en 2008	POPULATION DGF 2009	NB DE COMMUNES inéligibles en 2009	VARIATIONS 2009-2008
Total 41	10 656	3	10 656	3	0
Total 42	41 179	7	33 512	6	- 1
Total 43	11 109	3	11 109	3	0
Total 44	70 779	11	70 751	11	0
Total 45	96 943	11	96 929	11	0
Total 46	2 112	1	2 112	1	0
Total 49	20 043	3	19 889	3	0
Total 50	7 800	3	5 377	2	- 1
Total 51	9 410	2	9 410	2	0
Total 52	4 491	1	4 491	1	0
Total 53	24 055	3	24 055	3	0
Total 54	43 937	9	34 773	8	- 1
Total 55	2 079	1	2 079	1	0
Total 56	15 240	4	16 153	4	0
Total 57	91 525	14	91 625	14	0
Total 58	6 165	2	11 425	3	1
Total 59	142 994	22	143 114	22	0
Total 60	46 828	11	46 828	11	0
Total 61	3 366	1	3 366	1	0
Total 62	68 736	13	68 736	13	0
Total 63	65 611	9	61 216	8	- 1
Total 64	14 686	3	20 451	4	1
Total 65	18 964	2	18 964	2	0
Total 67	123 231	21	125 458	22	1
Total 68	57 039	14	57 039	14	0
Total 69	199 627	28	190 489	28	0
Total 70	5 155	2	5 155	2	0
Total 71	28 309	6	28 309	6	0
Total 72	46 566	9	46 626	9	0
Total 73	91 691	14	91 691	14	0
Total 74	180 884	26	173 884	25	- 1
Total 76	109 366	14	109 366	14	0
Total 77	87 557	16	89 438	16	0
Total 78	179 048	25	170 944	24	- 1
Total 79	12 988	3	12 988	3	0
Total 80	9 122	2	11 225	3	1
Total 83	34 403	6	34 403	6	0
Total 84	36 840	4	36 910	4	0
Total 85	20 221	3	20 892	3	0
Total 86	6 497	2	6 497	2	0
Total 87	5 404	1	5 404	1	0
Total 88	41 731	9	39 707	8	- 1
Total 89	16 659	4	10 721	3	- 1
Total 90	2 058	1	2 058	1	0
Total 91	151 705	22	152 928	22	0
Total 92	38 530	3	38 530	3	0
Total 93	36 473	3	18 090	2	- 1
Total 94	114 689	8	103 175	7	- 1
Total 95	44 085	10	63 142	12	2
Totaux	3 657 989	580	3 622 013	576	- 4

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Exercice 2009

Communes des DOM entre 7 501 et 35 000 habitants inéligibles en 2009

CODE DPT	CODE INSEE	COMMUNE	POPULATION DGF	POPULATION INSEE	POTENTIEL FINANCIER par habitant	SEUIL D'EXCLUSION
971	97103	Baie-Mahault	30 198	29 971	1 425,725 545	Inéligible

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Exercice 2009

EPCI* éligibles en 2009

* Il s'agit des EPCI de plus de 20 000 habitants (35 000 dans les DOM), composés de communes de moins de 3 500 habitants, dont le potentiel fiscal moyen par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des EPCI de même nature.

CODE DPT	N° SIREN GOUPEMENT	NOM GROUPEMENT	POPULATION DGF	POTENTIEL fiscal/habitant	TP TYPE de fiscalité du GRPT	SEUIL d'éligibilité	ÉLIGIBILITÉ
02	240200444	CC THIÉRACHE DU CENTRE	29 520	103,187 568	4T	122,109 769	1
02	240200576	CC CHAMPAGNE-PICARDE	21 323	77,749 426	4T	122,109 769	1
08	240800847	CC DES CANTONS DE CARIGNAN	20 616	95,285 312	4T	122,109 769	1
08	240800862	CC CRÊTES PRÉARDENNAISES	21 797	58,799 789	4T	122,109 769	1
16	241600568	CC DE HAUTE CHARENTE	25 592	102,827 602	4T	122,109 769	1
17	241700483	CC PLAINE AUNIS	21 241	80,739 042	TPU	308,148 376	1
38	200012037	CC DE L'ISLE CRÉMIEU	20 121	173,341 981	TPU	308,148 376	1
53	245300389	CC BOCAGE MAYENNAIS	21 767	188,157 854	TPU	308,148 376	1
60	246000707	CC DU VEXIN THELLE	20 255	80,499 975	4T	122,109 769	1
60	246000848	CC DE LA PICARDIE VERTE	30 792	76,324 240	4T	122,109 769	1
64	246401756	CC DE VATH VIELHA	24 242	132,900 338	TPU	308,148 376	1
67	246700306	CC DE LA HAUTE BRUCHE	21 052	103,966 844	4T	122,109 769	1
78	247800550	CC DU PAYS HOUDANAIS	23 490	186,285 441	TPU	308,148 376	1
80	248000762	CC DU SUD-OUEST AMIÉNOIS	20 977	72,905 516	4T	122,109 769	1
89	248900896	CC DE YONNE NORD	22 777	80,099 794	4T	122,109 769	1

DOTATION GLOBALE D'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Exercice 2009

Communes de Saint-Pierre-et-Miquelon éligibles en 2009

CODE DPT	CODE INSEE	NOM DE LA COMMUNE DGF	POPULATION DGF	POPULATION INSEE
975	97501	MIQUELON-LANGLADE	937	711
975	97502	SAINT-PIERRE	6 029	5 808

TABLEAU A. – BILAN DGE 2008
Communes de moins de 2 000 habitants (DOM : 7 500 habitants)

NUM.DÉPT.	NOM_DEPT	NOMBRE de communes (moins de 2.000 hab.) éligibles	NOMBRE de demandes de subventions	MONTANT (HT) des investissements concernés (en €)	NOMBRE de communes (moins de 2.000 hab.) bénéficiaires	MONTANT (HT) des investissements subventionnés (en €)	MONTANT total des subventions (AE en €)	NOMBRE de projets subventionnés entre 25% et 35%	TAUX MOYEN de subventions des projets subventionnés entre 25 % et 35 %	NOMBRE d'opérations soldées en 2008 (1)	SOMME du nombre de mois des opérations soldées en 2008 (2)

TABLEAU B. – BILAN DGE 2008
EPCI de moins de 2 000 habitants (DOM : 7 500 habitants)

NUM_DEPT	NOM_DEPT	NOMBRE de groupements (moins de 2.000 hab.) éligibles	NOMBRE de demandes de subventions	MONTANT (HT) des investissements concernés (en €)	NOMBRE de groupements (moins de 2.000 hab.) bénéficiaires	MONTANT (HT) des investissements subventionnés (en €)	MONTANT total des subventions (AE en €)	NOMBRE de projets subventionnés entre 25% et 35%	TAUX MOYEN de subv. des projets subventionnés entre 25% et 35%	NOMBRE opérations soldées en 2008 (1)	SOMME du nombre de mois des opérations soldées en 2008

TABLEAU C. – BILAN DGE 2008
Communes et EPCI de moins de 2 000 habitants Catégories

NUM_DEPT	NOM_DEPT	PATRIMOINE bâti & urbanisme Nombre de projets subventionnés	PATRIMOINE bâti & urbanisme Montant des investissements (en €)	VOIRIE Nombre de projets subventionnés	VOIRIE Montant des investissements (en €)	VOIRIE Montants des subventions (en €)	SCOLAIRE Nombre de projets subventionnés	SCOLAIRE Montant des investissements (en €)	SCOLAIRE Montant des subventions (en €)	EAU/ENERGIES/ Déchets Nombre de projets subventionnés

EAU/ENERGIES/ Déchets Montant des investissements (en €)	LOISIRS/ Sport/ Tourisme Nombre de projets subventionnés	LOISIRS/ Sport/ Tourisme Montant des investissements (en €)	LOISIRS/ Sport/ Tourisme Nombre de projets subventionnés	LOISIRS/ Sport/ Tourisme Montant des investissements (en €)	NTIC (1) Nombre de projets subventionnés	NTIC (1) Montant des investissements (en €)	NTIC (1) Montants des subventions (en €)	AUTRES catégories de projets subventionnés	AUTRES catégories Montant des investissements (en €)	AUTRES Catégories Montant des subventions (en €)

TABLEAU D. – BILAN DGE 2008
Communes de plus de 2 000 habitants (DOM : 7 500 habitants)

NUM_DEPT	NOM_DEPT	NOMBRE de communes (plus de 2 000 hab.) éligibles	NOMBRE de demandes de subventions	MONTANT (HT) investissements concernés (en €)	NOMBRE de communes (plus de 2 000 hab.) bénéficiaires	NOMBRE de projets subventionnés	MONTANT des investissements subventionnés (en €)	MONTANT total des subventions (AE en €)	NOMBRE de projets subventionnés entre 25% et 35%	TAUX MOYEN de subv. des projets subventionnés entre 25% et 35%	NOMBRE opérations soldées en 2008 (1)	SOMME du nombre de mois des opérations soldées en 2008 (2)

TABLEAU E. – BILAN DGE 2008
EPCI de plus de 2 000 habitants (DOM : 7 500) habitants

NUM_DEPT	NOM_DEPT	NOMBRE de groupements (plus de 2 000 hab.) éligibles	NOMBRE de demandes de subventions	MONTANT des investissements concernés (en €)	NOMBRE de groupements (plus de 2 000 hab.) bénéficiaires	NOMBRE de projets subventionnés	MONTANT (HT) investissements subventionnés (en €)	MONTANT total des subventions (AE en €)	NOMBRE de projets subventionnés entre 25% et 35%	TAUX MOYEN de subv. des projets subventionnés entre 25% et 35%	NOMBRE opérations soldées en 2008 (1)	SOMME du nombre de mois des opérations soldées en 2008 (2)

TABLEAU F. – BILAN DGE 2008
Communes et EPCI de plus de 2 000 habitants - Catégories

NUM_DEPT	NOM_DEPT	PATRIMOINE bâti & urbanisme Nombre de projets subventionnés	PATRIMOINE bâti & urbanisme Montant des investissements (en €)	VOIRIE Nombre de projets subventionnés	VOIRIE Montant des investissements (en €)	VOIRIE Montants des subventions (en €)	SCOLAIRE Nombre de projets subventionnés	SCOLAIRE Montant des investissements (en €)	SCOLAIRE Montant des subventions (en €)	EAU/ENERGIES/ Déchets Nombre de projets subventionnés

EAU/ ENERGIES/ Déchets Montant des investissements (en €)	LOISIRS/ Sport/ Tourisme Nombre de projets subventionnés	LOISIRS/ Sport/ Tourisme Montant des investissements (en €)	LOISIRS/ Sport/ Tourisme Montant des subventions (en €)	NTIC (1) Nombre de projets subventionnés	NTIC (1) Montant des investissements (en €)	NTIC (1) Montant des subventions (en €)	AUTRES catégories Nombre de projets subventionnés	AUTRES catégories Montant des investissements (en €)	AUTRES Catégories Montant des subventions (en €)